

COMMUNE DE GRANDVILLARD



Bulletin d'information numéro 67 – mars 2011

Table des matières :

A.

1. Hommage à Monsieur le Syndic Pascal Moënnat
2. Convocation à l'assemblée communale
3. Comptes 2010
4. Remplacement et financement des fenêtres du rez-de-chaussée du bâtiment scolaire
5. Réfection et financement du Chemin des Cressets (tronçon communal)
6. Délégations de compétence au conseil communal : législature 2011-2016 :
 - article 10 al. 2 LCo
 - vente de terrain (renouvellement)
7. Election des membres des commissions :
 - financière
 - d'aménagement
 - des naturalisationspour la législature 2011-2016
8. Extension du bâtiment du service du feu - CPS Bas-Intyamon
9. Réseau d'alimentation en eau potable
10. Mouvement de la population en 2010 et statistique au 31 décembre 2010
11. Demandes de passeports et de cartes d'identité
12. Réduction des primes de l'assurance-maladie
13. Le coin des sociétés

B.

1. Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut – « Projet vergers »
2. Bibliothèque de l'Intyamon, Albeuve
3. Divers

A.

1.

Hommage à Monsieur le Syndic Pascal Moënnat

Arrivé de Vuisternens-devant-Romont le 1^{er} mars 1993, c'est 11 mois plus tard qu'il a été élu au sein du conseil communal. Il y a donc siégé 17 ans. Il était passionné par la politique, il est devenu passionné par son village d'adoption. Il a tout d'abord rempli son mandat de conseiller communal avec enthousiasme, intérêt et détermination. Toutefois, c'est dès 2004, en sa qualité de syndic, qu'il a déployé tous ses talents.

Il a dirigé la commune avec compétence, fermeté, intégrité, respect et fair-play. L'écoute et la persuasion sont des qualités indéniables qu'il a su mettre à profit des citoyens. Durant son mandat, il a maintenu, voire amélioré, la confiance et le partage entre les élus et les citoyens.

Je voudrais également relever son organisation. Malgré une vie professionnelle intense et ascensionnelle, il a toujours été disponible afin de régler les questions, voire les problèmes qui se présentaient.

Durant son mandat, il y a eu des moments calmes et des moments orageux (les intempéries de 2005 et 2007). Il a su, avec un sang froid indéniable, maîtriser toutes les situations.

Pour son engagement de tous les instants, pour son enthousiasme à développer notre petit coin de terre, le conseil communal tient à laisser à M. Moënnat une reconnaissance communale. C'est pourquoi, lors de la prochaine assemblée, les citoyennes et citoyens seront appelés à voter afin de lui remettre la bourgeoisie d'honneur de Grandvillard ainsi qu'à ses filles Pauline, Adèle et Delphine. Son épouse, Isabelle, née Borcard, étant déjà originaire de Grandvillard, la famille, dans son entier, possédera la bourgeoisie de notre commune.

Il ne s'agit pas de lui retirer ses racines glânoises, mais de lui ouvrir les portes de notre village, non seulement en sa qualité de résident, mais également de ressortissant.

Au nom du conseil communal et de toute la population, je tiens à lui adresser toute ma reconnaissance et à lui souhaiter de profiter pleinement, avec sa famille, du temps libre que lui laissera la fin de son mandat.

Au nom du conseil communal

Marie-Claire Pharisa, vice-syndique

2.

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 30 mars 2011, à 20.00 heures, à la Salle communale,
à Grandvillard**

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2010** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal)
- 2. Comptes 2010** (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 2.1. Compte de fonctionnement**
 - a) rapport de l'organe de révision*
 - b) préavis de la commission financière*
 - c) approbation*
 - 2.2 Compte des investissements**
 - a) rapport de l'organe de révision*
 - b) préavis de la commission financière*
 - c) approbation*
- 3. Remplacement et financement des fenêtres du rez-de-chaussée du bâtiment scolaire**
- 4. Réfection et financement du Chemin des Cressets (tronçon communal)**
- 5. Délégations de compétence au conseil communal : législature 2011-2016**
 - article 10 al. 2 LCo
 - vente de terrain (renouvellement)
- 6. Election des membres des commissions :**
 - financière
 - d'aménagement
 - des naturalisations**pour la législature 2011-2016**
- 7. Divers**
- 8. Octroi de la bourgeoisie d'honneur à Monsieur Pascal Moënnat, syndic**

LE CONSEIL COMMUNAL

3.

Comptes 2010

En application des articles 10 litt. b) et 95 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 55 et 56 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de ladite loi, les comptes 2010 ont été contrôlés par l'organe de révision et sont soumis à l'approbation de l'assemblée communale du 30 mars 2011.

Vous trouvez ci-après l'extrait du bilan au 31 décembre 2010 et le résumé des comptes communaux 2010.

	BILAN	Solde au	M o u v e m e n t s		Solde au
		31.12.2009	Augmentation	Diminution	31.12.2010
1	Actif	5'039'956.45	41'937.74		5'081'894.19
10	Disponibilités	71'364.52		18'310.09	53'054.43
11	Avoirs	483'274.03		164'322.42	318'951.61
12	Placements	758'536.90		120'488.65	638'048.25
13	Transitoire	249'861.20		12'065.60	237'795.60
14	Investissements	3'194'912.80	326'124.50		3'521'037.30
15	Prêts et participations permanentes	282'007.00	31'000.00		313'007.00
2	Passif	5'039'956.45	36'126.59		5'076'083.04
20	Engagements courants	199'674.00		136'532.50	63'141.50
22	Dettes à moyen et long terme	3'204'811.62	255'514.64		3'460'326.26
25	Passifs transitoires	245'663.50	89'545.90		335'209.40
28	Réserves	439'243.70		172'401.45	266'842.25
29	Fortune nette	950'563.63			950'563.63
	Total des actifs	5'039'956.45	41'937.74		5'081'894.19
	Total des passifs	5'039'956.45	36'126.59		5'076'083.04
	Excédent des actifs				5'811.15



	Compte de fonctionnement	Comptes 2010		Budget 2010		Comptes 2009	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
0	ADMINISTRATION	488'671.90	212'834.35	478'945.00	187'378.00	469'114.80	198'101.35
1	ORDRE PUBLIC	139'377.45	144'933.75	55'895.00	62'525.00	107'823.00	112'980.75
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	762'676.25	173'403.30	789'195.0	182'125.00	747'348.85	182'309.45
3	CULTURE ET LOISIRS	118'637.50	1'887.00	120'050.00	0.00	106'713.40	181.1
4	SANTE	171'644.05	10'089.65	170'853.00	8'000.00	180'393.05	19'214.65
5	AFFAIRES SOCIALES	291'398.10	21'485.35	286'678.00	7'500.00	272'847.75	10'375.75
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	230'011.45	52'978.75	222'938.00	62'550.00	232'830.10	63'214.25
7	PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	312'452.90	261'113.45	328'626.00	239'000.00	340'858.80	201'414.05
8	ECONOMIE	452'803.97	463'888.46	483'879.00	494'000.00	546'102.80	572'772.78
9	FINANCES ET IMPOTS	892'060.85	2'522'931.51	483'367.00	2'123'318.00	810'985.85	2'460'183.47
	Charges totales	3'859'734.42		3'420'426.00		3'815'018.40	
	Revenus totaux		3'865'545.57		3'366'396.00		3'820'747.60
	Excédent de dépenses				54'030.00		
	Excédent de revenus	5'811.15				5'729.20	

Une fois de plus, on peut constater que seul un respect strict du budget pour toutes les charges prévisibles permet d'assurer une saine gestion des finances communales. L'analyse des comptes 2010, nous amène toutefois à énumérer divers éléments qui ont influencé le résultat de l'exercice :

Dans le cadre des affaires sociales, un suivi attentif des dossiers a abouti à la récupération de frais de gestion de curatelle et de cotisations d'assurance maladie pour un total de Fr. 3'197.90. L'exercice 2010 englobe d'autre part le remboursement partiel par le canton des cotisations d'assurance maladie pour indigents payées par la commune en 2009 et 2010.

La participation aux dépenses cantonales pour les charges liées (Ecoles, Conservatoire, Affaires sociales, Trafic régional, etc.) est conforme au budget, voire légèrement inférieure pour différents postes.

En raison de la conjoncture, une économie a été réalisée sur les frais de combustible, tant pour le bâtiment scolaire que pour le bâtiment administratif. Par contre, à l'école, la pose de pare-neige sur le pan sud de la toiture ainsi que l'aménagement de WC pour le local de la Société de jeunesse ont provoqué un dépassement de budget de l'ordre de Fr. 8'300.00.

Il est également enregistré un dépassement de budget de Fr. 6'500.00 au chapitre des structures d'accueil de la petite enfance régies par les dispositions fédérales et cantonales en la matière ainsi que par le règlement communal du 13 décembre 1999.

Le chapitre des routes accuse un dépassement de budget d'environ Fr. 27'000.00 provenant des frais de déneigement et de protection durant l'hiver 2009 – 2010.

Quant aux chapitres de l'approvisionnement en eau et de la protection des eaux (EU), ils représentent une situation transitoire du fait de l'entrée en vigueur du nouveau règlement relatif aux EU et de l'introduction d'une période de référence allant du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année. Les taxes y relatives ayant déjà été facturées jusqu'au 31 décembre 2009, en 2010, le produit de celles-ci ne concerne que 8 mois. La situation sera rétablie en 2011, avec la facturation en septembre, des taxes pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011.

La gestion des déchets fait partie des tâches environnementales qui devraient être couvertes par les taxes. Actuellement, la taxe de base destinée à couvrir les frais de la déchetterie additionnée de la taxe au sac ne couvrent que le 82.1% du coût du service. Pour en limiter l'augmentation, il est indispensable que chacun respecte les règles figurant dans le guide pour la gestion des déchets (*il peut être téléchargé sur le site internet de la commune ou demandé au Bureau communal*), faute de quoi, les taxes devront être adaptées.

Au chapitre des Finances / Immeubles divers, la commune a perçu en 2010 des indemnités de Fr. 11'512.45 pour le passage de collecteurs dans le secteur des gravières.

Dans le cadre de l'édilité, le personnel communal a effectué de nombreux travaux au cours de l'année 2010 ce qui a permis d'en réduire sensiblement le coût.

Avec une pensée recueillie, nous relevons que la caisse communale a touché une part d'héritage de feu M. Aimé Currat, ancien forestier communal, décédé le 18 janvier 2008. Montant reçu : Fr. 30'209.65.

Au vu du résultat de l'exercice, le conseil communal a décidé d'effectuer des amortissements supplémentaires totalisant : Fr. 271'439.80.



	Compte des investissements (extrait officiel)	Compte 2010		Budget 2010		Compte 2009	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	ORDRE PUBLIC	56'542.00	0	0	0	47'737.15	27'478.80
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	0	0	0	0	89'009.80	0
3	CULTURE ET LOISIRS	0	0	0	0	178'062.25	106'950.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	152'901.50	0	310'000	0	249'483.50	150'000.00
7	PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	591'672.35	221'315.95	498'000	311'800	4'215.15	33'245.65
8	ECONOMIE	40'000.00	0	80'000	0	0	0
9	FINANCES ET IMPOTS	548'900.15	334'600.55	630'450	507'000	220'168.30	151'252.80
	Total des charges d'investissement	1'390'016.00		1'518'450		788'676.15	
	Total produits d'investissement		555'916.50		818'800		468'927.25
	Investissement net		834'099.50		699'650		319'748.90

Le compte des investissements se détaille comme suit :

No chap.	Libellé	Dépense adoptée par l'assemblée commun. du	Crédit voté	Charges	Produits
1	Ordre public				
140.503.00	Extension du bâtiment du service du feu - travaux en cours	21.04.2010	540'000.00	56'542.00	
6	Réfection de routes				
620.501.00	Réaménagement du carrefour : sortie village direction Estavannens /frais d'étude en cours	25.11.2009	140'000.00	169.40	
620.501.03	Réfection Route de la Gare, tronçon : Saudillet - Pont de pierre	25.11.2009	170'000.00	152'732.10	
700	Approvisionnement en eau				
700.501.01	Remplacement conduite d'eau, tronçon : Route de la Sarine - Routes des Auges	26.11.2008	130'000.00	231'908.75	
700.624.02	Participation de tiers				86'836.70
700.661.00	Subvention ECAB				18'960.00
700.610.00	Taxes de raccordements				7'600.00

700.624.01	Participations diverses de tiers				11'703.50
710	Protection des eaux				
710.610.00	Taxes de raccordement				9'970.20
750	Correction des eaux et endiguements				
	Travaux suite aux intempéries 2005-2007 / 3ème étape - en cours				
750.501.01		25.11.2009	368'000.00	326'287.70	
750.660.00	Subventions fédérales / à recevoir				
750.661.00	Subventions cant. /acompte reçu				56'719.80
750.500.00	Bévéret - entretien des rives			33'475.90	
750.611.00	Particip. Commune Bas-Intyamon				2'745.05
750.660.01	Subventions fédérales				16'737.95
750.661.01	Subventions cantonales				10'042.75
8	Economie / Forêts communales				
	Participation à la société de biogaz /acompte				
		25.11.2009	80'000.00	40'000.00	
943	Chalets et alpages				
	Aménagement chemin "Chalet d'Amont - Tservettes" / travaux en cours				
943.501.00		08.04.2009	580'000.00	490'633.65	
943.611.00	Acompte participation de tiers				10'241.95
943.660.00	Subventions fédérales - acompte				108'000.00
943.661.02	Subventions cantonales - acompte				117'000.00
	Réfection toiture du "Chalet Blanc" et de "Pra-Fleuri"				
943.503.00		25.11.2009	50'450.00	57'042.50	
943.661.00	Indemnité ECAB				19'153.60
943.611.01	Indemnité assurance				500.00
945	Autres immeubles				
945.501.00	Fais de ventes de terrain			1'224.00	
945.600.00	Ventes de terrain				79'705.00
	Total			1'390'016.00	555'916.50
	Excédent de dépenses				834'099.50

4.

**Remplacement et financement des fenêtres du rez-de-chaussée
du bâtiment scolaire**

Afin d'améliorer l'isolation thermique des salles du rez-de-chaussée du bâtiment scolaire, le conseil envisage de remplacer les fenêtres. Ces travaux sont planifiés pendant les vacances d'été.

Leur coût est estimé à **65'000 fr.** Le financement aura lieu par emprunt bancaire.

5.

**Réfection et financement
du Chemin des Cressets (tronçon communal)**

Gravillonnage du Chemin des Cressets (de la Route de Lessoc à la hauteur du sentier menant à St-Nicolas de Flüe jusqu'au bout de la route vers le chalet des Cressets).

Cette route est propriété de la commune pour le premier tronçon et de la paroisse pour le solde.

L'état du bitume nécessite une intervention rapide.

La paroisse portera la dépense y relative au budget 2011.

Afin de réaliser des économies (installation de chantier), la commune et la paroisse envisagent une exécution, en commun, des travaux d'assainissement.

Les frais relatifs au tronçon communal sont estimés à **Fr. 13'000.00** (financement par emprunt bancaire).

Ainsi, au cours du printemps 2011, ce sont les routes de Lessoc, d'Estavannens (crédit accordé par l'assemblée de décembre 2010) et des Cressets qui feront l'objet d'un assainissement par système de gravillonnage (voir ch. 4 du bulletin d'information no 66 de novembre 2010).

Daniel Raboud, conseiller communal

6.

Délégations de compétence au conseil communal : législature 2011-2016

- Article 10 al. 2 LCo

L'article 10 al. 2 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes prévoit que :

« L'assemblée communale peut déléguer au conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'alinéa 1 let. g à j dans les limites qu'elle fixe. La délégation de compétence expire à la fin de la législature ».

Ces opérations sont les suivantes :

- "g) elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;
- h) elle décide des cautionnements et des sûretés analogues, à l'exception des garanties fournies à titre d'assistance ;
- i) elle décide des prêts et des participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;
- j) elle décide de l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge".

Durant la dernière période administrative, l'assemblée a délégué la compétence jusqu'à concurrence d'un montant de **20'000 fr. par cas**. Le conseil propose de la renouveler pour la période administrative 2011-2016, pour le même montant (20'000 fr. par cas).

- Vente de terrain (renouvellement)

L'assemblée du 1^{er} décembre 2010 a octroyé au conseil la compétence de vendre une parcelle d'environ 4'200 m², surface détachée du numéro 4599 (propriété de la commune). Cette parcelle est destinée à la construction d'une halle d'élevage de poulets. Elle est située dans le secteur des « Auges », soit en zone de fonctions particulières.

En raison de l'évolution du projet et du fait que la délégation de compétence expirera à la fin de la présente législature, il y a lieu de la renouveler, selon les mêmes conditions, en vue de la nouvelle législature (2011-2016).

Le conseil communal



7.

Election des membres des commissions pour la législature 2011-2016

a) Commission financière

En vertu de l'article 10 al. 1 litt. o) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, l'assemblée élira les membres de la commission financière. Cette commission doit être composée d'au moins **trois personnes**. Elles sont élues, pour la législature, parmi les citoyens actifs. Ne sont pas éligibles, les membres du conseil communal et du personnel (art. 96 LCo).

Pour la législature 2006-2011, la commission financière était composée de Messieurs :

- Dominique Borcard, président ;
- Pierre Beaud ;
- Serge Golliard.

Le conseil maintient ce nombre.

Messieurs Dominique Borcard et Pierre Beaud ont présenté leur démission.

Par leur engagement dans les affaires communales, ils ont contribué, avec discernement, à la bonne gestion des finances.

Monsieur Dominique Borcard a été élu le 28 mars 2001 ; il préside cette commission depuis le 1^{er} janvier 2004. Monsieur Pierre Beaud y est entré le 3 décembre 2003.

Monsieur Serge Golliard, en fonction depuis le 29 novembre 2006, accepte de renouveler son mandat.

Le conseil les remercie vivement de l'activité qu'ils ont exercée d'une manière consciencieuse et responsable.

Il présentera à l'assemblée du 30 mars 2011, les trois candidats suivants :

Messieurs :

- Serge Golliard ;
- Pierre Borcard ;
- Thierry Sottas.

b) Commission d'aménagement

Messieurs :

- Pascal Moënnat, syndic, président ;
- Pierre Beaud ;
- Vincent Borcard ;
- Patrice Gurtner ;
- Renaud Moura.

fonctionnent au sein de la commission d'aménagement.

La loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 9 mai 1983, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1984, a institué la commission d'aménagement.

Messieurs Renaud Moura et Vincent Borcard ont été élus, respectivement le 18 mars 1986 et le 25 avril 1996. Les deux prénommés ont fait part de leur intention de se retirer.

Monsieur Renaud Moura a participé à la révision du plan d'aménagement local, laquelle a été entamée en 1987. En raison de la complexité du dossier inhérente, notamment aux zones d'exploitation des gravières, d'activités militaires, ladite révision n'a été approuvée par la Direction des travaux publics qu'en octobre 1997. Cette révision a été suivie de modifications et de compléments.

Le conseil remercie Messieurs Renaud Moura et Vincent Borcard, démissionnaires, ainsi que les autres membres de la commission, de leur concours au développement harmonieux et mesuré du village.

L'article 36 de la nouvelle loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, prescrit :

¹ Le conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local.

² **Le conseil communal constitue une commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci. La commission est composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par l'assemblée communale ou par le conseil général.**

Une révision du PAL est inscrite dans le programme de la prochaine législature.

Aussi, le conseil proposera à l'assemblée les candidats suivants, soit Messieurs :

- Pascal Moënnat,
- Pierre Beaud ;
- Patrice Gurtner.

Ledit conseil désignera deux membres.

c) Commission des naturalisations

A la suite de la révision de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2008. Ces dispositions ont instauré une commission des naturalisations.

L'assemblée du 26 novembre 2008 a élu, pour la fin de la législature 2006-2011, les membres suivants, soit Mesdames et Messieurs :

- Isabelle Vauthey ;
- Estelle Battellino ;
- Julien Heckly ;
- Eric Delabays ;
- Raphaël Borcard ;
- Céleste Chiari.

Monsieur Pascal Moënnat, syndic, a fonctionné en qualité de représentant de l'autorité communale.

Madame Isabelle Vauthey n'est plus domiciliée à Grandvillard ; en conséquence, elle n'est plus membre de cette commission.

Madame et Messieurs :

- Estelle Battellino ;
- Julien Heckly ;
- Eric Delabays ;
- Raphaël Borcard ;
- Céleste Chiari,

acceptent d'être candidats à cette élection.

Le conseil désignera un représentant. La commission sera ainsi composée de six personnes.

L'article 34 LDCF définit l'activité de cette commission :

Art. 34 Audition par une commission des naturalisations

¹ Chaque commune institue une commission des naturalisations dont les membres sont élus par l'assemblée communale ou le conseil général pour la durée de la législature. La commission des naturalisations doit comprendre entre cinq et onze membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune.

² La commune veille à ce que tout requérant soit entendu par la commission des naturalisations, afin de s'assurer de son intégration. Elle peut renoncer à entendre le Confédéré qui demande le droit de cité.

³ La commission des naturalisations émet un préavis à l'intention du conseil communal.

Le conseil communal

8.

Extension du bâtiment du service du feu - CPS Bas-Intyamou



Lors de l'assemblée communale d'avril 2010, un crédit a été octroyé pour le financement de l'agrandissement du local du feu.

A ce jour, les travaux sont en phase de finition.

Deux travées supplémentaires ont été créées du côté sud abritant :

- un local pour le stockage et la maintenance du matériel de protection respiratoire ;
- les vestiaires ;
- un local « engins » provenant des locaux du feu d'Enney, Villars-sous-Mont et Estavannens, lesquels seront supprimés ;
- une salle d'instruction à l'entresol.

L'EM et les sapeurs-pompiers du CSP Bas-Intyamont seront fiers de vous présenter leurs nouveaux locaux à l'occasion d'une matinée « **portes-ouvertes et petites démonstrations** » qui aura lieu le

samedi 14 mai 2011.

En temps opportun, une invitation « tous-ménages » vous informera plus en détail sur le déroulement de cet événement.

Daniel Raboud, conseiller communal



9.

Réseau d'alimentation en eau potable

Selon l'article 275d de l'ordonnance fédérale du 27 mars 2002 sur les denrées alimentaires :
« tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive ».

Aussi, nous avons l'avantage de communiquer ce qui suit :

- **Qualité physico-chimique et microbiologique**

Les échantillons prélevés, lesquels ont été analysés par le Laboratoire cantonal, ont permis de constater des résultats physico-chimiques et microbiologiques conformes aux normes en vigueur pour l'eau potable.

- ***Dureté totale de l'eau***

La dureté totale de l'eau est de 21.5 degrés français.

- ***Teneur en nitrate***

Cette teneur s'élève à 3 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

- ***Provenance de l'eau***

Source des Marais, Grandvillard.

- ***Traitement***

L'eau ne subit aucun traitement.

Le conseil communal

Adresse pour renseignements complémentaires :

Administration communale de Grandvillard –
téléphone 026 928 11 50 ; téléfax 026 928 11 57
adresse électronique : administration@grandvillard.ch.



10.

Mouvement de la population en 2010 et statistique au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2009, le nombre d'habitants s'élevait à **681**.

En 2010, le contrôle des habitants a enregistré :

- neuf naissances : sept garçons et deux filles ;
- cinq décès, quatre hommes ; une femme ;
- cinquante et une personnes ont élu domicile dans la commune ; trente-six l'ont quittée.

Au 31 décembre 2010, l'effectif de la population s'élevait à **700 personnes** : 311 hommes, 328 femmes de nationalité suisse, 61 personnes étrangères ; dès lors, le solde migratoire est de 19 personnes.



11.

Demandes de passeports et de cartes d'identité



Je désire un passeport, que faire ?

■ Commander par Internet

www.passeportsuisse.ch

Suivre: *Procédure de demande du passeport 2010*
puis suivre: *Formule de demande passeport 10*

■ Commander par téléphone

Passeports suisses – Biométrie Tél. +41 (0)26 305 15 26

■ Commander sur place

Service de la population et des migrants
Secteur passeports suisses – Biométrie

Rte d'Englisberg 11 à 1763 Granges-Paccot
Rez-de-chaussée extérieur «BIOMETRIE»

- Prévoir dans ce cas un délai d'attente sur place
- N'apporter aucune photo, elles sont faites sur place
- Toujours apporter ses anciens documents d'identité

Je désire une carte d'identité, que faire ?

- Même processus que pour le passeport
- Ou se présenter à sa commune de domicile avec une photo format passeport et son ancien document

■ Je désire 1 passeport + 1 carte d'identité

- Même processus que pour le passeport

■ Je pars demain...

Je n'ai pas de document d'identité valable... Que faire ?

- Se présenter auprès du Service de la population et des migrants secteur Passeports suisses – Biométrie à Granges-Paccot
- Se munir de son ancien document d'identité si existant afin d'établir un PASSEPORT PROVISOIRE (valable pour 1 voyage et max. 1 an)

Ce document est disponible en 1 heure.

Prix

Type de document	Prix	Validité
Passeport adulte	CHF 145.-	10 ans
Passeport enfant	CHF 65.-	5 ans
Carte d'identité adulte	CHF 70.-	10 ans
Carte d'identité enfant	CHF 35.-	5 ans
Passeport et carte d'identité adulte (commande combi)	CHF 158.-	10 ans
Passeport et carte d'identité enfant (commande combi)	CHF 78.-	5 ans
Passeport d'urgence	CHF 100.-	(1 voyage, max. 1 an)

Délais de livraison des documents: 10 jours ouvrables
Envoi sous pli recommandé

Horaires d'ouverture des Passeports suisses – Biométrie

lundi à vendredi: 08 h – 11 h 30 et 14 h 00 – 17 h 00

Sauf mercredi: 07 h 30 – 18 h 00 (non stop)

Pour toute information complémentaire: www.fr.ch/spomi

EC116

graphisme: paula venturi

12.

Réduction des primes d'assurance-maladie Directives valables dès le 1^{er} janvier 2011

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve) /Séparé(e)	Couple marié
sans enfant à charge	38'500 fr.	55'400 fr.
un enfant à charge	57'400 fr.	66'900 fr.
deux enfants à charge	68'900 fr.	78'400 fr.
trois enfants à charge	80'400 fr.	89'900 fr.
quatre enfants à charge	91'900 fr.	101'400 fr.
cinq enfants à charge	103'400 fr.	112'900 fr.

Revenu déterminant (art. 14 LALAMal)

Le revenu est déterminé par celui imposable, selon la taxation fiscale (code 4.91), revenu auquel sont ajoutés :

- a) pour le contribuable **salaré ou retraité** :
 - les primes et cotisations d'assurances (codes 4.11 à 4.14) ;
 - les intérêts passifs privés, pour la part qui excède **30'000 fr.** (code 4.21) ;
 - les frais d'entretien d'immeubles privés, pour la part qui excède **15'000 fr.** (code 4.31) ;
 - le vingtième (5 %) de la fortune imposable (code 7.91) ;
- b) pour le contribuable **indépendant** :
 - les primes de caisse-maladie et accident (code 4.11) ;
 - les autres primes et cotisations (code 4.12) ;
 - le rachat d'années d'assurance (2^e pilier, caisse de pension), pour la part qui excède **15'000 fr.** (code 4.14) ;
 - les intérêts passifs privés, pour la part qui excède **30'000 fr.** (code 4.21) ;
 - les frais d'entretien d'immeubles privés, pour la part qui excède **15'000 fr.** (code 4.31) ;
 - le vingtième (5 %) de la fortune imposable (code 7.91).

Quand et où présenter la demande ?

Elle peut être présentée en tout temps au Bureau communal, au moyen d'une formule officielle à disposition.

Que doit-on joindre à la formule de demande ?

Chaque demande sera accompagnée des documents suivants :

- certificat d'assurance-maladie valable dès le 1^{er} janvier 2011 ;
- certificat de salaire pour les personnes qui commencent une activité lucrative ;
- attestation d'études ou copie de contrat d'apprentissage pour les enfants à charge âgés de plus de 18 ans ;
- en cas de chômage, le dernier décompte d'indemnité.

Apprentis et étudiants

Les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas de demande personnelle ; ils sont compris dans celle de leurs parents.

Sont dispensés de présenter une demande

- Les rentiers AVS/AI qui reçoivent des prestations complémentaires.
- Les assurés qui ont déjà bénéficié d'une réduction et à qui une nouvelle décision doit être notifiée.

Obligation de renseigner

Doivent être annoncés à la Caisse de compensation, sans délai :

- un changement important de situation financière ou personnelle ;
- un changement de domicile ;
- un changement de caisse-maladie (production du nouveau certificat d'assurance) ;
- la fin des études ou de la formation d'un enfant ;
- la naissance d'un enfant ;
- tout changement d'état civil avec production d'une pièce officielle ;
- le partenariat enregistré.

13.

Le coin des sociétés

SOCIÉTÉ D'INTÉRÊTS VILLAGEOIS GRANDVILLARD

MARCHÉ ARTISANAL GRANDVILLARD

SAMEDI 28 MAI 2011

DE 09 À 17 HEURES

Plus de 80 exposants installeront leurs étals dans les rues de Grandvillard.

Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut sera l'hôte de la manifestation.



B.

1.



« Projet vergers »

Vergers et arbres fruitiers haute tige

Plantation d'arbres fruitiers haute tige, greffés de variétés locales. But : prise de conscience de la valeur paysagère, patrimoniale, culinaire et écologique des vergers. La plantation de ces nouveaux arbres fruitiers haute tige dans le Parc s'effectue en partenariat avec les habitants. Depuis 2008, 150 pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers ont été plantés.

Dans le cadre de ce projet, les propriétaires de cerisiers pourront s'adresser à Monsieur Didier Girard, afin que lui-même et un spécialiste viennent déterminer la variété.

Les visites auront lieu **le 30 juin et les 1^{er}, 6, 7 juillet 2011.**

Contact téléphonique : M. Didier Girard : 026 924 76 93

Courriel : didier.girard@pnr-gp.ch



2.

Bibliothèque de l'Intyamon, Albeuve

Horaire: Lundi : de 16h00 à 18h00
Mercredi : de 14h30 à 16h30
Vendredi : de 18h30 à 20h30

La bibliothèque régionale de l'Intyamon est une bibliothèque de lecture publique. Son fonds est composé de documentaires, de romans et de bandes dessinées pour enfants, jeunes et adultes.

Il comprend également quelques périodiques.

Soyez les bienvenus dans un tout nouveau décor !



3. Divers

- *Site Internet*

Le conseil communal vous invite à consulter le site : www.grandvillard.ch.

Vous y trouverez également le présent document, sous la rubrique « Bulletins d'information ».

- *Pâques 2011 : fermeture de l'administration communale*

L'administration communale sera fermée la semaine après Pâques, soit du **lundi 25 au vendredi 29 avril inclus**.

- *Vacances d'été du conseil communal et fermeture de l'administration*

Les vacances du conseil communal auront lieu **du lundi 1^{er} au lundi 15 août 2011 inclus**. Pendant cette période, l'administration communale sera fermée.

Pour l'établissement de cartes d'identité, nous vous recommandons de vous adresser au Bureau communal avant **le vendredi 29 juillet 2011**.

*Le Conseil communal de Grandvillard vous
attend
à la prochaine assemblée fixée au
mercredi 30 mars 2011 à 20.00 heures.*



Grandvillard, le 15 mars 2011